

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
<b>SOCIETE SATO – RUE DU CHEMIN VERT</b> <b>TRAVAUX DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE</b> <b>ARRETE N° 2023/046</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;  
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 26 janvier 2023 de la société SATO sollicitant la Ville pour des travaux de branchement électrique prévus au 121 rue du Chemin Vert à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société SATO est autorisée à réaliser, à partir du 20 février 2023 et pour une durée de 27 jours, des travaux de branchement individuel neuf électrique au 121 rue du Chemin Vert à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, la circulation se fera sur une chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit.
- Article 3 :** La société SATO est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société SATO devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;  
- La Police Municipale d'Ifs ;  
- La société SATO.

Fait à Ifs, le 3 février 2023



Le Maire,

**Michel PATARD-LEGENDRE.**